Projet d'évaluation
ARTS PLASTIQUES

Harmonisation des pratiques d'évaluation pour les classes de lycée en ARTS PLASTIQUES

Lycée Gustave Flaubert 2026-2027

1. Principes de l'évaluation

L'évaluation est continue, positive, progressive et bienveillante. Elle prend en compte l'ensemble de la démarche de l'élève : recherche, expérimentation, réalisation, investissement, progression, autonomie et capacité à expliquer ses choix. Le résultat final ne constitue donc pas le seul élément évalué.

2. Évaluations et coefficients

Type d'évaluation	Barème	Coefficient
Recherches, esquisses, expérimentations	/10	0,5
Productions en cours ou avancées	/20	1
Productions finales abouties	/40	2
Implication et participation	/20	1

Une note d'évolution peut être attribuée toutes les deux à trois semaines pour valoriser la progression et l'investissement. Elle n'est pas nécessairement intégrée à la moyenne semestrielle.

3. Évaluation semestrielle

3 à 4 évaluations sommatives minimum par semestre, selon la progression des projets. La moyenne semestrielle doit être fondée sur plusieurs évaluations permettant d'apprécier différentes compétences.

4. Compétences évaluées

- Créer, produire, réaliser : faire des choix plastiques cohérents et expérimenter.

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
16, rue Othman Kaak | 2078 La MARSA | Tél. : +216 31 355 600| Fax : +216 71 774 524
www.erlm.tn/lgf

- Mettre en œuvre un projet artistique : rechercher, faire évoluer son projet, travailler avec autonomie.
- S'exprimer, analyser et comprendre : présenter et expliquer sa démarche et ses choix.
- Se repérer dans les domaines de l'art : mobiliser des références artistiques et culturelles.
- Présenter et valoriser son parcours artistique et culturel : développer l'oral, l'argumentation et la mise en relation des pratiques et références.

5. Critères essentiels

Compréhension des consignes • démarche et recherches • expérimentation • investissement et progression • pertinence des choix plastiques • maîtrise des techniques • qualité et aboutissement • capacité à verbaliser et analyser.

6. Note d'implication et de participation en classe

La note est établie à partir d'un **capital de 20/20 en début de période**. Elle évalue l'écoute, la participation, le comportement et l'investissement de l'élève. Elle devient définitive à la fin du semestre.

20/20 : élève attentif, sérieux, actif, respectueux des consignes et régulièrement impliqué.

- **– 2 points** : exclusion du cours pour comportement inadapté ou non-respect répété des règles de classe.
- **– 1 point :** observation sur Pronote pour bavardages répétés, manque d'implication, refus de participer, perturbation du cours ou non-respect des consignes, selon la fréquence et la gravité.

L'objectif est de valoriser une attitude positive et régulière et d'amener chaque élève à prendre conscience de l'importance de son comportement, de son écoute et de sa participation dans ses apprentissages.

7. 3ème : oral du DNB et parcours artistique et culturel

Une attention particulière est portée à la préparation de l'oral du DNB : présentation d'un projet artistique, analyse des productions, justification des choix, mobilisation du vocabulaire artistique et mise en valeur du parcours artistique et culturel.

Conclusion

L'évaluation des arts plastiques prend en compte le parcours de l'élève, de la recherche à la réalisation finale, en valorisant la progression, l'engagement, l'autonomie et la capacité à analyser et présenter sa démarche.